ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National

VEILLE LEGISLATIVE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU 1ER FEVRIER AU 31 MARS 2019

I – POLITIQUE DE SANTE DU GOUVERNEMENT

Projet de loi santé : bilan de l'examen du texte en 1ère lecture par l'Assemblée nationale

Le 26 mars dernier, les députés ont adopté en 1ère lecture le texte du **projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.**

>>> Pour consulter le texte adopté : http://www.assemblee-nationale.fr/15/ta/tap0245.pdf

Le projet de loi devrait désormais être **examiné au Sénat** en Commission des affaires sociales puis en séance publique **à partir de la mi-mai.**

Plusieurs **dispositions adoptées** concernent directement la profession de sage-femme :

- **L'extension des compétences des sages-femmes en matière de vaccination auprès des enfants** :
  - Dans des conditions définies par décret,
  - En tenant compte de l'avis qui sera rendu par la Haute Autorité de Santé courant 2019 sur l'extension de la vaccination par les professionnels de santé.

- **La procédure de recertification prévue pour les médecins, étendue aux 6 autres professions de santé à Ordre, dont les sages-femmes** (article 3 du texte)

- **Permettre aux sages-femmes de rédiger**, au même titre que les médecins, **la lettre de liaison** remise au patient en fin d'hospitalisation (article L. 1112-1 du Code de la santé publique)

- **Permettre la tenue de séances communes** des Conseils départementaux des sages-femmes et médecins **sous la co-présidence** du Président du CD de l'Ordre des médecins et de la Présidente du CD de l'Ordre des sages-femmes

A l'inverse, certaines propositions d'amendements ont été **rejetées** :
- L'extension des compétences des sages-femmes en matière d'IVG chirurgicale et de dépistage des conjoints ;
- La systématisation / généralisation de l'entretien prénatal précoce (EPP)

REMARQUES IMPORTANTES
- Les dispositions adoptées **ne sont pas encore entrées en vigueur.** Le texte doit encore être examiné par le Sénat, puis de nouveau par l'Assemblée nationale ;
- Il est donc **encore possible que le Parlement modifie le texte** du projet de loi ;
- Ce n'est **qu'à l'issue de la navette parlementaire, du maintien de ces dispositions et de l'entrée en vigueur de la loi que les sages-femmes pourront exercer ces nouvelles compétences.**

Création "très prochaine" d'un centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (Agnès Buzyn)

La ministre des solidarités et de la santé, **Agnès Buzyn,** a annoncé le 16 février dernier la création "très prochaine" d'un **centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé.**

La ministre s'est exprimée lors du 20ème congrès de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-IMG) à Tours.

La création du centre national d'appui fait partie des recommandations du r**apport du Dr Donata Marra sur la qualité de vie des étudiants en santé,** dont les conclusions avaient été présentées en avril 2018 par le gouvernement.

La structure doit associer **les représentants des étudiants, des conférences des doyens en santé, des conseils de l'ordre,** des coordinations des formations en santé non universitaires, ainsi que les représentants des patients et des professionnels de santé, est-il précisé dans le rapport du Dr Marra.

Sa mission est de **mener des recherches et promouvoir la qualité de vie des étudiants en santé** en regroupant les connaissances sur le sujet. Le centre national d'appui devra par exemple fournir une veille bibliographique, organiser des formations, proposer un site d'information, organiser un colloque annuel, planifier des bilans épidémiologiques, ou encore développer des études sur les populations à risque.

Compte-rendu du Conseil des Ministres du 6 mars 2019 : la lutte contre l'excision, une des priorités du Gouvernement

A l'occasion du Conseil des Ministres du 6 mars dernier, **Marlène Schiappa,** Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a présenté une **communication relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Rappelant l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la communication indique :
« Le corps des femmes doit être protégé : ***60 000 femmes vivent excisées dans notre pays****. Cette mutilation est inacceptable, illégale.* ***À la demande du Premier ministre, pour mieux protéger les jeunes filles qui pourraient en être victimes, un plan de lutte contre l'excision sera présenté à la fin du printemps »***

>>> Ces informations confirment que la lutte contre l'excision fait partie de l'une des priorités politiques du Gouvernement.

II – ACTUALITE LEGISLATIVE

Bioéthique : la présentation du projet de loi en conseil des ministres maintenue en juin 2019

La présentation du **projet de loi relatif à la bioéthique** en conseil des ministres est maintenue en juin 2019, *"avant les vacances d'été".*
Cette information a été confirmée par le ministère des solidarités et de la santé et **Jean-Louis Touraine,** député du Rhône (LREM) et rapporteur de la mission d'information sur la révision des lois de bioéthique.

Lancement d'une mission d'information parlementaire relative aux perturbateurs endocriniens

L'Assemblée nationale a lancé le 6 février dernier une **mission d'information sur les perturbateurs endocriniens présents dans les contenants en plastique**, a annoncé dans un communiqué la députée **Laurianne Rossi (LREM, Hauts-de-Seine),** co-rapporteure de la mission.

"Ses travaux se concentreront sur les impacts sanitaires et environnementaux des contenants en plastique utilisés dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et cosmétique", précise-t-elle.
La mission sera présidée par **Michel Vialay** (LR, Yvelines).

Claire Pitollat (LREM, Bouches-du-Rhône) a également été nommée **co-rapporteure.**

Les travaux de la mission doivent s'étendre de février à "l'automne prochain". Elle s'attachera à *"analyser l'état de la connaissance, les risques et les solutions liées à l'omniprésence du plastique dans nos sociétés et notre vie quotidienne".*

Mariages, grossesses précoces et mutilations sexuelles : le Sénat adopte la proposition de résolution déposée par Annick Billon et plusieurs de ses collègues

Le 14 mars dernier, le Sénat a adopté à l'unanimité la **proposition de résolution pour soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines,** présentée par **Annick BILLON**, présidente de la délégation aux droits des femmes, **Maryvonne BLONDIN, Marta de CIDRAC** et plusieurs de leurs collègues.

Dans ses récents travaux sur les mutilations sexuelles féminines, la délégation aux droits des femmes rappelle que :

- Toutes les 7 secondes dans le monde, une jeune fille de moins de 15 ans est mariée : le mariage précoce est un mariage forcé, car il est inenvisageable qu'une enfant puisse y consentir librement ;
- Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans ;

- 70 000 décès sont dus chaque année aux **grossesses et accouchements précoces** ;
- Les **complications liées à la grossesse et à l'accouchement** sont la deuxième cause de décès dans le monde pour les jeunes filles de 15 à 19 ans ;
- Toutes les 15 secondes dans le monde, **une fillette ou une femme est excisée** ;
- Le nombre de victimes s'élève actuellement à 200 millions, dont 44 millions ont moins de 15 ans : il s'agit donc d'une **violence faite aux femmes et aux enfants** ;
- L'UNICEF estimait en 2013 que le nombre de nouvelles victimes s'élèverait à l'échéance de 2023 à 30 millions - fillettes, jeunes filles et femmes.

La proposition de résolution a donc **deux objectifs** principaux :

- Appeler à soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines ;
- Rendre hommage à toutes celles et ceux, bénévoles et professionnels, qui partout dans le monde œuvrent au quotidien pour faire avancer le combat contre ces pratiques inacceptables.

Les auteurs de ce texte souhaitent ce faisant que le Sénat exprime *"[sa] participation à une mobilisation dans laquelle se sont déjà inscrits le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)"* afin de soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines.

>>> Pour consulter le texte de la proposition de résolution : http://www.senat.fr/leg/ppr18-302.pdf

III – POLITIQUES DE SANTE PUBLIQUE

Calendrier des vaccinations : les mises à jour 2019

Le ministère de la Santé a publié le **nouveau calendrier vaccinal.** Pas de grandes modifications cette année en comparaison avec celui de l'an dernier et l'inscription des 11 vaccinations pédiatriques obligatoires. Quelques changements importants sont néanmoins à prendre en compte.

Au premier rang des nouveautés, le **Gardasil 9** devient le **vaccin contre les papillomavirus humains (HPV) à initier chez les jeunes filles, les jeunes femmes et les jeunes hommes non antérieurement vaccinés.** Mis à disposition l'été dernier, il remplace la première génération de vaccins contre HPV Gardasil (Merck) et Cervarix (GSK). Si ces deux derniers étaient susceptibles de prévenir environ 70 % des cancers liés aux HPV, le Gardasil 9 affiche une promesse de prévention d'environ 90 %.

Le calendrier vaccinal en profite pour faire le point sur les **nouveaux vaccinateurs.**

Ainsi, il rappelle la **généralisation de la compétence vaccinale contre la grippe des pharmaciens d'officine dès la saison 2019-2020** et l'extension des compétences vaccinales relatives à la vaccination antigrippale **pour les infirmiers.**
À noter que, parmi les arrêts de commercialisation, les vaccins trivalents contre la grippe saisonnière Vaxigrip et Fluarix disparaissent au profit des tétravalents.

Concernant les **vaccinations antigrippales pédiatriques** (non concernées par la généralisation de la vaccination à l'officine), les vaccins tétravalents sont utilisés à dose complète chez l'enfant quel que soit l'âge. Les vaccins Fluarix Tetra et Vaxigrip Tetra disposent d'une AMM dès l'âge de 6 mois, le vaccin Influvac Tetra dès l'âge de 3 ans.

Par ailleurs, **à partir du 1er avril 2019, le BCG ne sera plus exigé lors de la formation ou l'embauche de certains professionnels.** Sont notamment concernés les étudiants en pharmacie.

Autre nouveauté liée au **vaccin Bexsero** : un nouveau schéma de primovaccination contre le méningocoque de sérogroupe B est mis en place. Il comprend **deux doses chez le nourrisson de 3 mois à 5 mois et un rappel entre 12 et 15 mois.**

Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge.

De son côté, la **Haute Autorité de santé (HAS)** rappelle que *« les contre-indications médicales définitives à la vaccination sont extrêmement rares »*, elles diffèrent d'un vaccin à l'autre et sont mentionnées dans la notice. Les principales contre-indications sont *« une allergie grave connue à l'un des composants du vaccin, une réaction allergique grave lors d'une précédente injection du vaccin, une immunodépression congénitale ou acquise, pour les vaccins vivants atténués comme le ROR »*.

>>> Pour consulter le calendrier des vaccinations 2019 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_des_vaccinations_2019.pdf

Le nombre de cas de rougeole a bondi de 50 % en 2018, selon l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte sur un **bond d'environ 50 % des cas signalés de rougeole en 2018 par rapport à 2017**. À la mi-janvier, près de 229 000 cas de rougeole ont été signalés contre environ 170 000 en 2017. En Europe, environ 83 000 cas ont été signalés, dont **53 000 en Ukraine.**

Cette augmentation substantielle des cas de rougeole **concerne « *toutes les régions* »,** s'est inquiétée Katherine O'Brien, directrice du département Vaccination et produits biologiques à l'OMS, faisant observer que « *les épidémies se prolongent et prennent de l'ampleur* », notamment **en Ukraine, à Madagascar, en République Démocratique du Congo, au Tchad et en Sierra Leone.**

À Madagascar, un total de **66 278 cas et 922 décès ont été signalés**, le nombre de morts étant sans doute plus élevé, a affirmé Katrina Kretsinger, responsable du Programme élargi de vaccination de l'OMS. Ce constat inquiétant peut s'expliquer par un plan de vaccination inadéquat à une seule dose, quand deux sont recommandées par l'OMS. Une lacune regrettable que Madagascar a dit vouloir combler à l'avenir avec un schéma à 2 doses.

À l'échelle mondiale, l'échec de vaccination des enfants est lié à la hausse du nombre « *des États fragiles, des urgences sanitaires et des réfugiés dans le monde* », a indiqué Katherine O'Brien. Si les enfants non vaccinés sont souvent les plus pauvres, **les pays riches ne sont pas exemplaires, touchés par la diffusion de fausses informations.**

La rougeole peut entraîner des complications graves, encéphalites, pneumopathies, pertes de vision, voire décès, **en particulier chez les nourrissons et les jeunes enfants.**

Alcool : Santé publique France lance une campagne à destination des professionnels de santé

Santé publique France va conduire une **campagne auprès des professionnels de santé** afin notamment de **les sensibiliser aux nouveaux repères de consommation d'alcool**.

L'agence nationale de santé publique a diffusé cette information en parallèle de la parution d'un **Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) consacré à l'alcool**. Les articles qui y sont publiés montrent notamment que la consommation d'alcool se stabilise, mais reste à un niveau élevé en France et que **l'alcool est responsable de 7% des décès des plus de 15 ans dans l'Hexagone.**

>>> Pour consulter le BEH : http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/index.html

"Pour lutter contre ce fardeau sanitaire", Santé publique France souhaite **sensibiliser les professionnels de santé au repérage d'une consommation d'alcool problématique.**

Avec l'Institut national du cancer (Inca), l'agence a défini de nouveaux repères de consommation : ***"maximum 10 verres par semaine, deux verres par jour et des jours dans la semaine sans consommation".***

Pour aider au repérage précoce et à l'intervention brève, Santé publique France a développé un **espace réservé aux professionnels de santé sur son site alcool-info-service.fr.** Y sont abordés les risques liés à la consommation d'alcool, les repères de consommation à moindre risque, **le dépistage et l'aide à la prise en charge** ainsi qu'un état des lieux de la consommation d'alcool en France.

>>> Le site internet réservé aux professionnels est accessible via le lien suivant : http://www.alcool-info-service.fr/Alcool/Home-Professionnels

Dépistage organisé du cancer du sein : de bonnes performances malgré une légère baisse de la participation

Selon le **rapport publié le 14 février par l'agence Santé publique France,** établi à partir des données départementales des structures de gestion du dépistage, malgré un taux de participation en légère baisse, les **indicateurs de performance du dépistage organisé du cancer du sein** *« attestent de la qualité du programme français, condition nécessaire à une réduction de la mortalité »*,
En 2016, près de **2,5 millions de femmes** ont participé au dépistage organisé du cancer du sein. Le taux de participation a légèrement décru après un pic de 52,9 % atteint en 2011, et s'établissait à **50,1 % en 2016.**

Santé publique France souligne que les **résultats de la participation française sont inférieurs à ceux de la moyenne européenne** et attribuent cela à la **persistance en France d'un dépistage individuel important,** « *alors que la communauté européenne ne cesse de rappeler la supériorité du dépistage organisé sur le dépistage individuel »*, précisent les auteurs du rapport.

Au fil des ans, une proportion croissante de femmes dépistées réalise au moins un deuxième dépistage organisé. En 2014, plus de 40 % des femmes réalisant un dépistage subséquent effectuent au moins leur 5ème dépistage. Le délai médian entre 2 dépistages organisés est de **2 ans et 3 mois** en 2014. Une durée stable depuis 2007, précisent les statisticiens de Santé publique France.

Alors que les **taux de dépistage positif ont diminué**, passant de 13,5 % en 2004 à **8,7 % en 2014**, le taux de cancers détectés à l'issue de la procédure reste quant à lui stable : 7 pour 1 000 femmes dépistées.

Le cancer du sein fait partie des cancers de bon pronostic, avec une survie nette standardisée à 5 ans de 87 % pour les cancers diagnostiqués entre 2005 et 2010. Sur la même période, le nombre de nouveaux cancers a également **diminué de 1,5 % par an** en moyenne entre 2005 et 2012, après une période de hausse de 20 ans (+2,7 % par an entre 1980 et 2000).

>>> Pour consulter le rapport de Santé publique France :
http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Maladies-chroniques-et-traumatismes/2019/Evaluation-du-programme-de-depistage-organise-du-cancer-du-sein

Homéopathie: la commission de la transparence de la HAS devrait publier son avis en juin

La commission de la transparence (CT) de la Haute Autorité de Sabté (HAS) devrait publier son **avis sur des médicaments d'homéopathie courant juin.** Le calendrier pourra toutefois être ajusté en fonction du nombre de séances nécessaires à la CT pour statuer. Il dépend également de la phase contradictoire.

Pour rappel, le ministère des solidarités et de la santé a saisi la HAS en août 2018 pour évaluer le **bien-fondé du remboursement des médicaments d'homéopathie.** Il attendait alors une réponse pour février 2019. Mais, faute de cadre juridique, il a dû introduire une disposition spécifique dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019 promulguée fin 2018.

Le **décret "relatif aux conditions d'évaluation et de prise en charge par l'assurance maladie de médicaments homéopathiques"** a été publié le 17 mars dernier au Journal officiel. Ce texte va permettre à la CT d'évaluer *"les 1.200 médicaments homéopathiques (souches) qui n'ont ni autorisation de mise sur le marché (AMM) ni indication précise".*

La HAS précise que la CT *"fondera son évaluation sur les preuves disponibles",* parmi lesquelles :

- l'analyse de la littérature nationale et internationale (plus de 800 études et recommandations françaises et internationales ont été identifiées) ;
- les données déposées par les 3 laboratoires concernés (Boiron, Lehning et Weleda) ;
- les contributions de parties prenantes (professionnels de santé, patients, etc.) provenant de l'appel à contributions mené fin 2018 (une trentaine ont été reçues) et de futures auditions.

IV – SANTE DES FEMMES / PERINATALITE

Maisons de naissance : un groupe de recherche va mener sa propre évaluation

Un groupe de recherche porté **par le Collège national des sages-femmes (CNSF) et le Collectif des maisons de naissance,** et coordonné par **Anne Chantry,** sage-femme, enseignante et chercheuse à l'Inserm. s'est constitué afin de réaliser une **évaluation des maisons de naissance** en matière de qualité des soins et de sécurité des patientes, complémentaire de l'évaluation prévue dans le cadre de l'expérimentation de ces structures.

Pour rappel, une **évaluation finale du fonctionnement de ces maisons de naissance**, menée par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les agences régionales de santé (ARS), est prévue à la fin de l'année, la fin de l'expérimentation étant fixée fin 2020.

Pour le CNSF et le Collectif des maisons de naissance, les évaluations prévues dans le cadre de l'expérimentation ***"ne permettent pas de bien valoriser leur activité",*** explique Anne Chantry. *"Il y a des indicateurs pertinents, mais beaucoup d'indicateurs manquent pour évaluer la santé des femmes"* et des nouveau-nés, la spécificité de ces structures étant de faire le moins d'interventions possible (la salutogenèse).

"Le nombre de femmes qui accouchent, le nombre de femmes vues en consultation, cela ne va pas donner d'éléments sur la sécurité, seulement sur l'activité. Il faut donner des arguments aux politiques pour pérenniser les maisons de naissance".

Un groupe de recherche a ainsi été constitué sous l'égide du CNSF et du Collectif des maisons de naissance. Il est composé **d'un groupe de travail coordonné par Anne Chantry**, et d'un comité scientifique pluridisciplinaire.

L'intention est de mettre en place une démarche commune d'évaluation objective, *"avec la neutralité du chercheur".* Le groupe œuvre pour le moment sur la base du volontariat avec le soutien du CNSF, et les travaux menés seront financés en répondant à des appels à projets.

En premier lieu, le groupe de recherche a travaillé avec Audipog afin de mettre en place un système informatique généralisé. L'édition d'un dossier électronique commun aux 8 maisons de naissance offre ainsi plus de lisibilité pour une évaluation nationale.

Il va s'atteler dès la semaine prochaine à recueillir les **données 2018 existantes de toutes les maisons de naissance,** comportant aussi bien les indicateurs réglementaires que des indicateurs de santé, dans un but descriptif. **Les résultats sont prévus pour septembre-octobre 2019.**

Le groupe a par ailleurs lancé un groupe d'experts chargé de **définir des indicateurs de salutogenèse et de sécurité** pour une évaluation *"rigoureuse, pertinente et scientifique"* de la prise en charge des femmes à bas risque dans ces structures.
Les résultats devraient être disponibles au dernier trimestre 2019.

Enfin, le groupe est en cours d'élaboration d'un protocole pour réaliser une enquête prospective comparative des prises en charge en maison de naissance et en filières classiques dans les maternités partenaires, du travail et de l'accouchement physiologiques. L'accouchement et les suites de couches à 3 mois seront évalués.

Cette étude devrait **débuter en 2020** mais est conditionnée à l'obtention d'un financement. Le budget est estimé à **200.000 euros**, précise Anne Chantry.

Défendre les droits des femmes en améliorant les pratiques des sages-femmes libérales

L'Association nationale des sages-femmes libérales a décidé de se saisir de la question des violences gynécologiques et obstétricales et de lancer une **enquête en ligne** auprès des usagères afin d'étudier le **vécu du suivi gynécologique et obstétrical assuré par les sages-femmes libérales.**

L'analyse des réponses permettra à la fois d 'évaluer les pratiques et de faire des propositions d'amélioration.

>>> Pour plus d'informations : https://ansfl.org/actualites/lancement-de-notre-enquete-sur-le-vecu-du-suivi-par-une-sage-femme-liberale/

IVG : réduction de l'offre hospitalière en Ile-de-France

Une étude de l'Observatoire régional de santé Ile-de-France montre une **augmentation de l'offre en ville et une réduction de l'offre hospitalière pour les interruptions volontaires de grossesse** (IVG).

Le nombre d'établissements hospitaliers ayant réalisé au moins 50 IVG est passé **de 90 en 2015 à 79 en 2017.** Dans la même période, le nombre des médecins libéraux pratiquant des IVG est passé de 449 à 483, soit une densité de 15 médecins pour 100.000 femmes en 2014 et de 16,2 pour 100.000 femmes en 2017. Le nombre de centres de santé pratiquant les IVG est passé **de 59 à 76.**

Entre 2015 et 2017, le taux de recours à l'IVG est resté **stable,** souligne l'étude. En 2017, il était de 17,4‰ (52.080 IVG), avec des taux variables à l'échelle infrarégionale, allant de 13‰ dans les Yvelines à 22‰ en Seine-Saint-Denis. Le document pointe une **diminution des IVG chez les jeunes femmes de moins de 24 ans, la moitié étant réalisée chez les 25-34 ans, 3% chez les mineures.**

La part des IVG médicamenteuses a augmenté, passant de 59% en 2015 à **67% en 2017**. De plus en plus d'IVG sont réalisées avant 9 semaines d'aménorrhée (SA), pour atteindre un taux de 80%, mais 5% le sont après 12 SA, pointe l'étude. Une IVG sur quatre est effectuée en dehors du département de résidence de la femme.

>>> Pour consulter l'étude de l'ORS Ile-de-France :
http://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1778/ORS_IVG_2019_vd_2.pdf

Éliminer le cancer du col de l'utérus, un objectif atteignable d'ici 25 à 50 ans dans les pays développés

Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), **Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus,** a appelé à **agir en 2018 pour éliminer le cancer du col de l'utérus.**
Dans « The Lancet Oncology », des chercheurs australiens ont fait des projections sur l'incidence de ce cancer à travers le monde, en fonction de différents scénarii de dépistage et de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV).

Constat de départ, **si de rien de plus n'est fait,** l'équipe du Pr Karen Canfell à Sydney prédit qu'il y aura **44,4 millions de cancers du col dans le monde dans les 50 prochaines années** (2020-69), dont près des deux tiers et 15 millions de décès dans les pays en développement ou émergents.
En revanche, la situation est bien différente dans le scénario le plus optimiste **avec un dépistage et une vaccination optimaux.** Cette projection se base sur une augmentation très rapide de la couverture vaccinale, qui atteindrait 80-100 % d'ici à 2020 avec le vaccin large spectre à 9 valences.
Dans ce cas de figure, le cancer du col pourrait être éliminé (< 4 cas pour 100 000 femmes) dans le monde **d'ici à la fin du siècle.**

Pour les pays en développement, le large déploiement d'un dépistage basé sur le test HPV, 2 fois dans la vie à l'âge de 35 et 45 ans avec une couverture de 70 % permettraient d'éviter 12,5-13,4 millions de cas dans les 50 prochaines années.
Pour les pays développés, les États-Unis, la Finlande, le Royaume-Uni et le Canada pourraient atteindre ces objectifs dans les 25-50 prochaines années, sachant que **le taux de couverture vaccinale de la France est aujourd'hui l'un des plus bas en Europe** (< 20 % de la population cible).
Ces résultats vont guider à définir les objectifs pour la période 2020-2030 pour la stratégie mondiale visant l'élimination du cancer du col lors d'une présentation à l'Assemblée de la santé mondiale en 2020.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine crée un label pour encourager la prévention dans les maternités et centres périnataux de proximité

L'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a créé un **label pour valoriser l'engagement des maternités et des centres périnataux de proximité (CPP) de la région** *"en matière de prévention et de promotion de la santé".*

Il se décline en trois niveaux de labellisation et englobe sept thématiques :

- Les "risques liés aux vulnérabilités psychiques",
- Le "suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité",
- La "nutrition de la mère et du bébé",
- Les "conduites à risque et addictions",
- Les "risques liés aux vulnérabilités sociales",
- "santé et environnement",
- Les "risques transversaux liés aux situations de handicap".

V – POLITIQUES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE SANTE

Le Conseil Exécutif de l'OMS appuie la proposition de désigner 2020 comme l'Année des infirmières et des sages-femmes

A l'occasion du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le **Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus**, Directeur général de l'OMS, a recommandé la désignation de l'année **2020 comme « Année des infirmières et des sages-femmes ».**

Cette proposition sera soumise à l'Assemblée mondiale de la santé en mai prochain pour examen.

Notant que 2020 marquera le 200ème anniversaire de la naissance de Florence Nightingale, et en reconnaissant sa contribution à la santé et à l'humanité, le Dr. Tedros a déclaré que ***« les infirmières et les sages-femmes jouent un rôle vital dans la réalisation de la santé pour tous ».***

>>> Pour consulter la déclaration du directeur général de l'OMS :
https://twitter.com/ICNurses/status/1090648041030406146

La Commission européenne adopte une recommandation pour un format européen d'échange des dossiers de santé informatisés

La Commission européenne a adopté le 6 février dernier une **recommandation relative à la création d'un système européen d'échange des dossiers de santé informatisés des patients** pour permettre *"de manière sûre, interopérable et transfrontalière"* un accès aux données électroniques de santé et l'échange de celles-ci dans l'Union européenne (UE).

Dans un communiqué, le vice-président de la Commission européenne, **Andrus Ansip,** en charge de la stratégie pour le marché unique numérique de l'UE, a expliqué vouloir *"accélérer et développer l'échange sécurisé de dossiers de santé électroniques dans l'UE pour améliorer la vie des citoyens et aider les innovateurs à trouver la prochaine génération des solutions numériques et des traitements médicaux".*

Si certains Etats membres ont commencé à rendre interopérables et interchangeables certains éléments des dossiers de santé, tels que les résumés des patients et les ordonnances en ligne, la recommandation va plus loin et **propose d'étendre ces échanges aux analyses de laboratoire, aux rapports de sortie d'hôpital ainsi qu'aux rapports afférents à l'imagerie médicale.**

L'initiative vise également à établir un cadre clair pour la poursuite des travaux, en définissant des **principes applicables à l'échange d'informations en matière de santé dans l'ensemble de l'UE,** ainsi qu'un processus de gouvernance associant la Commission, les Etats membres et les parties prenantes.

La Commission européenne n'a cependant **pas** communiqué **de calendrier précis** pour le déploiement de ce projet.

VI – NOMINATIONS

- **Amélie de Montchalin** est nommée **Secrétaire d'Etat chargée des Affaires européennes**, en remplacement de Nathalie Loiseau
- **Sibeth N'Diaye** est nommée **Secrétaire d'Etat** auprès du Premier Ministre, **Porte-parole du Gouvernement**, en remplacement de Benjamin Griveaux
- **Cédric O** est nommé **Secrétaire d'Etat chargé du Numérique**, en remplacement de Mounir Mahjoubi
- **Aude Muscatelli** est nommée **directrice du cabinet d'Adrien Taquet,** secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de la protection de l'enfance
- **Thomas Brisson** est nommé **directeur du cabinet** de Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations
- **Alexandra Laffitte** est nommée **cheffe du cabinet de Marlène Schiappa**
- **Franck Aubry** est nommé **conseiller "lutte contre les discriminations"** au cabinet de **Marlène Schiappa**
- **Laurent Habert** est nommé **directeur général de l'ARS Centre-Val-de-Loire**
- **Marie-Hélène Lécenne**, administratrice civile, est nommée **directrice générale de l'ARS Corse**, en remplacement de Norbert Nabet
- **Brigitte Grésy** est nommée **Présidente du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfh),** en remplacement de Danielle Bousquet
- **Nicolas Labrune** est nommé **adjoint au sous-directeur du financement du système de soins à la direction de la Sécurité sociale,** Thomas Wanecq
- **Maud Soulier** est nommée **adjointe au sous-directeur des ressources humaines du système de santé à la direction générale de l'offre de soins,** Mathias Albertone

VII – LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU CNOSF

Février 2019

- **1er février** : Réunion des instances de la profession sur la création du **Conseil national professionnel (CNP) des sages-femmes**
- **4 et 5 février** : Participation aux **Journées du Collège national des sages-femmes**
- **6 février** : Rendez-vous avec **Bérengère Poletti,** députée des Ardennes
- **6 février** : Groupe de travail sur la **prise en charge de la santé des femmes**, sous l'égide de l'Observatoire national de la Démographie des Professions de Santé (**ONDPS**)
- **6 février** : Réunion du **Comité de suivi sur l'universitarisation des études de maïeutique**
- **7 février** : Réunion avec les élues des Conseils départementaux et interrégional de l'Ordre des sages-femmes du **Secteur I** (Ile-de-France-Centre)
- **11 février** : Rendez-vous avec **Jérôme Salomon**, Directeur général de la Santé (DGS)
- **12 février** : Rendez-vous avec **Marie Fontanel**, Conseillère Santé et Solidarités du Président de la République
- **14 février** : Réunion du **CLIO général**
- **14 février** : Réunion de lancement du dispositif **HandiConnect**
- **16 février** : Intervention lors des **Journées nationales de l'Association nationale des étudiants sages-femmes** (Anesf)
- **19 février** : Audition sur le **projet de loi santé** par la Commission des Affaires sociales de **l'Assemblée nationale**
- **20 février** : Rendez-vous avec **Monique Iborra**, Vice-Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale
- **20 février** : Participation à la journée de formation de la **MIPROF**
- **22 février** : Réunion des instances de la profession sur la création du **Conseil national professionnel (CNP) des sages-femmes**

- **26 février** : Audition sur l'**homéopathie** par l'Académie nationale de Médecine
- **26 février** : Réunion de travail sur le dispositif **C@rtoSanté** au Ministère des Solidarités et de la Santé
- **26 février** : Réunion de la Commission **SMART**
- **28 février** : Réunion de travail sur la **mise en place du DMP**, en présence d'Yvon Merlière, directeur du projet DMP à la Cnamts, et de plusieurs associations de sages-femmes
- **28 février** : Séminaire de préparation de la **Semaine européenne de la Vaccination 2019**

Mars 2019

- **6 mars** : Réunion du **CLIO Santé**
- **8 mars** : Réunion avec les élues des Conseils départementaux et interrégional de l'Ordre des sages-femmes du **Secteur III** (Nord-Ouest)
- **18 et 19 mars** : Participation à l'Assemblée générale d'**EurHeCA** à Bruxelles
- **19 mars** : Intervention au **Parlement européen** lors de la table ronde sur la mobilité des professionnels de santé en Europe
- **19 mars** : Audition par la mission **antibiorésistance** au Ministère des Solidarités et de la Santé
- **20 mars** : Rendez-vous avec **Jean-Marc Aubert**, Directeur de la DREES, sur le financement du système de santé
- **20 mars** : Rendez-vous avec **IHAB France**, Initiative Hôpital Ami des Bébés
- **21 mars** : Réunion sur la mise en œuvre de la **politique vaccinale** au Ministère des Solidarités et de la Santé
- **22 mars** : Réunion de la Conférence nationale de l'Echographie obstétricale et fœtale (**CNEOF**) au Conseil national de l'Ordre des sages-femmes
- **25 mars** : Réunion des instances de la profession sur la création du **Conseil national professionnel (CNP) des sages-femmes**

- **28 mars** : Réunion de travail sur le dispositif **C@rtoSanté** au Ministère des Solidarités et de la Santé
- **28 mars** : Réunion de travail de **l'Observatoire national de la qualité de vie au travail (QVT)** des professions de santé et du médico-social
- **29 mars** : Réunion avec les élues des Conseils départementaux et interrégional de l'Ordre des sages-femmes du **Secteur V** (Sud-Est)
- **30 mars** : Participation au Congrès de **l'Association nationale des sages-femmes libérales** (Ansfl)